

## Retour sur les conseils municipaux des 16 avril et 18 mai 2026 -Extraits-

### MISE À DISPOSITION DE LOCAUX À L'UFOLEP

Le conseil municipal a autorisé la mise à disposition gratuite de locaux à l'UFOLEP Essonne afin d'organiser des séances d'activité physique adaptées aux seniors. Au-delà des bénéfices physiques et du bien-vieillir, ces actions s'inscrivent pleinement dans une démarche de lutte contre l'isolement.

### VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

Le Conseil municipal a adopté les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026. Dans un contexte budgétaire national contraint, la Ville fait le choix de la stabilité en reconduisant les taux d'imposition de 2025, sans augmentation pour les contribuables. La municipalité réaffirme ainsi sa volonté de maintenir une fiscalité maîtrisée, tout en conservant des taux parmi les plus bas des communes de même strate.

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Lire p 4

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU SERVICE DES SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD)

Pour 2026, son budget, financé par l'ARS mais géré par la Ville, s'élève à environ 1,43 million d'euros. La réforme nationale de l'aide à domicile impose désormais aux collectivités de faire évoluer les SSIAD en Services Autonomie à Domicile (SAD). Afin de préparer cette transition dans de bonnes conditions, la Ville a sollicité un report de deux ans auprès de l'ARS, qui continuera à en assurer le financement.

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU CENTRE MÉDICO PSYCHO PÉDAGOGIQUES (CMPP)

Le Conseil municipal a adopté le budget primitif 2026 du CMPP, structure municipale dédiée au diagnostic et à la prise en charge des enfants et adolescents présentant des difficultés psychiques, du développement ou du comportement. Pour 2026, le budget s'équilibre à 1 286 225 € en section de fonctionnement et 49 439 € en section d'investissement. Il est entièrement financé dans le cadre de la tarification fixée et contrôlée par l'ARS, la Ville assurant uniquement la gestion de l'établissement.

### VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal a autorisé le versement des subventions 2026 aux associations locales, afin de soutenir la continuité de leurs activités dans les domaines sportif, culturel, social, citoyen et mémoriel.

### CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION SGS

Le Conseil municipal a approuvé une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association Sainte-Geneviève Sports (SGS), acteur majeur de la vie sportive locale. Cette convention encadre l'attribution de la subvention municipale versée à l'association et fixe les engagements réciproques entre la Ville et SGS. À travers ce partenariat, la Ville réaffirme son ambition en faveur du sport pour tous, du soutien aux associations, du sport éducatif et de l'inclusion par la pratique sportive. La subvention accordée à SGS prend en compte le nombre de licenciés, la qualité de l'encadrement, le niveau sportif, la participation à la vie locale ou encore la capacité d'autofinancement de l'association.

### SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION "UNE ABEILLE SUR LE TOIT"

Pour soutenir la biodiversité et la protection des abeilles, la Ville met gratuitement à disposition un terrain communal pour l'installation d'un rucher municipal et accorde une subvention de 1 250 € à l'association. En contrepartie, l'association assurera la gestion des ruches, la production du miel de Sainte-Geneviève ainsi que des actions de sensibilisation et d'animations pédagogiques auprès des habitants et des enfants.

### CRÉATION DU GROUPE SCOLAIRE ALBERT-AUBEL

Le Conseil municipal a approuvé la fusion administrative des écoles maternelle et élémentaire Albert-Aubel à compter de la rentrée scolaire de septembre 2026. Cette nouvelle organisation donnera naissance au « groupe scolaire Albert-Aubel », réunissant l'ensemble des classes maternelles et élémentaires sous une direction unique.

Ce regroupement, validé par les conseils d'école et mené en lien avec l'Éducation nationale, vise à renforcer la continuité éducative des élèves, à améliorer la cohérence pédagogique et à simplifier le fonctionnement administratif de l'établissement.

Cette évolution n'aura aucune incidence sur les conditions d'accueil des enfants. Elle permettra également d'accompagner plus efficacement les futurs projets de travaux de l'école maternelle.

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU CMPP

Les résultats témoignent d'une gestion financière équilibrée, avec un excédent de fonctionnement de près de 400 000 € et un excédent d'investissement de plus de 92 000 €. Ces résultats permettent de conforter la stabilité financière de la structure et de poursuivre ses missions d'accompagnement et de suivi des enfants et des familles.

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU SSIAD

Les résultats financiers de l'exercice traduisent une gestion rigoureuse du service, avec un excédent de fonctionnement de plus de 81 000 euros et un excédent d'investissement de plus de 81 000 euros. Ces résultats permettent de garantir la continuité et la qualité des prestations proposées aux bénéficiaires.

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DE LA VILLE

Le Conseil municipal a approuvé le compte administratif 2025 du budget principal de la Ville, qui retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées au cours de l'année. Les résultats financiers affichent un excédent de fonctionnement de plus de 8 millions d'euros. La section d'investissement traduit également la poursuite des projets engagés par la commune, avec près de 11,8 millions d'euros de dépenses consacrées aux équipements et aménagements du territoire. Après prise en compte des restes à réaliser et des ajustements techniques liés à la nomenclature comptable M57, le résultat global de l'exercice 2025 fait apparaître un excédent consolidé de 6,36 millions d'euros.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL  
Lundi 29 juin à 19h30

## Travaux à l'aéroport d'Orly

Du 10 août au 17 décembre, le Groupe ADP va rénover la piste 4 de l'aéroport entraînant des modifications de la trajectoire des avions en commençant par une phase de tests à compter du 11 juin, entre 13h et 16h les mardis, mercredis et jeudis. Les communes au sud et à l'ouest de celui-ci seront les plus touchées. Néanmoins, le couvre-feu en vigueur de 23h30 à 6h sera bien respecté. À l'issue des travaux, les atterrissages et décollages reprendront selon les procédures d'exploitation normales de l'aéroport. ■

+ d'infos : [entrevoisins.groupeadp.fr](mailto:entrevoisins.groupeadp.fr)

